



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/Ozl.Pro/ExCom/34/48
16 juin 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-quatrième réunion
Montréal, 18-20 juillet 2001

PROPOSITION DE PROJET: VENEZUELA

Ce document comporte des observations et des recommandations du Secrétariat du Fonds sur la suivante proposition de projet:

Mousse

- Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b comme agent de soufflage dans la fabrication des mousses rigides de PU: projet parapluie No.1

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET VENEZUELA

SECTEUR: Mousse Utilisation des SAO dans le secteur(2000):181 tonnesPAO
 Seuil d'efficacité dans le sous-secteur Rigide US \$7,83/kg

Titre du projet:

- (a) Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b comme agent de soufflage dans la fabrication des mousses rigides de PU: projet parapluie No.1

Données du projet	Rigide
	Parapluie No.1
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	70,52
Impact du projet (PAO tonnes)	62,75
Durée du projet (mois)	24
Montant initialement requis (\$US)	433 973
Coût final du projet (\$ US):	
coût additionnel d'investissement (a)	255 900
coût d'imprévu (b)	20 200
Coût additionnel de fonctionnement(c)	161 917
Coût total du projet(a+b+c)	438 017
Pourcentage de la propriété locale	100%
Pourcentage des exportations	0%
Montant requis (\$US)	438 017
Efficacité du coût (\$US/kg.)	6,98
Le financement par la contrepartie confirmé ?	Oui
Agence nationale de coordination	FONDOIN
Agence d'exécution	ONUDI

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	438 017
Impact du projet (tonnes PAO)	62,75
Efficacité du coût (\$US/kg)	6,98
Coût de soutien (frais d'agence) à l'agence d'exécution (\$US)	56 942
Coût total pour le Fonds Multilatéral (\$US)	494 959

DESCRIPTION DU PROJET

Toile de fond du Secteur*

Dernière consommation totale disponible de SAO (2000)	3 230,54 PAO tonnes
Consommation de référence de substances du Groupe I de l'ANNEXE A (CFCs)	3 321,60 PAO tonnes
Consommation de substances du Groupe I de l'ANNEXE A pour l'an 2000	1 501,03 PAO tonnes
Consommation de référence des CFCs dans le secteur des mousses	637,00 PAO tonnes
Consommation des CFCs dans le secteur des mousses en 2000	181,08 PAO tonnes
Fonds approuvés pour les projets d'investissement dans le secteur des mousses jusqu'à fin 2000	\$US3,136 492,00
Quantité de CFCs à éliminer par les projets d'investissement approuvés dans le secteur des mousses jusqu'à fin 2000	508,08 PAO tonnes
Quantité de CFCs éliminées par les projets d'investissement approuvés dans le secteur des mousses jusqu'à fin 2000	332,7 PAO tonnes
Quantité de CFCs dans les projets d'investissement approuvés non encore achevés jusqu'à fin 2000	175,5 PAO tonnes
Quantité de CFCs restant à éliminer dans le secteur des mousses jusqu'à fin 2000	5.58 PAO tonnes

*En base de données soumises au Secrétariat du Fonds par le Venezuela le 30 avril 2001.

Mousse Rigide

Projet parapluie

1. Celui-ci est l'un de 2 projets parapluies approuvés pour la préparation dans le cadre du plan d'activités 2001 de l'ONUDI. Les 12 entreprises comprises dans le projet parapluie (Frimac, Frizer, El Control, Incumaca, Frive, Lurger, Profibra, Recovenca, Refriven, Requiven, Tefiven, et Vanger) ont consommé 70,52 tonnes PAO de CFC-11 par an (moyenne de 1998 à 2000) dans la production de mousse rigide pour les industries de l'isolation. Cinq de ces entreprises (Frimac, Frizer, Profibra, Requiven et Tefiven) utilisent des distributeurs à basse pression en l'année de référence. En outre Tefiven utilise deux distributeurs de mousse vaporisée. Toutes les autres entreprises utilisent des techniques de mélangeage manuel en l'année de référence.

2. Les entreprises convertiront leur production du CFC-11 comme agent de soufflage des mousses. Le projet comprend des coûts d'investissements additionnels pour les 12 entreprises d'un montant de 255 900 \$US couvrant le coût de 7 nouveaux distributeurs de mousse à basse pression et la remise en état de sept machines à basse pression existantes. Chaque compagnie recevra des fonds pour la mise en marche (2 000 \$US) ainsi que pour le transfert de technologie et la formation (2 000 \$US). Des coûts additionnels de fonctionnement allant de 3 243 \$US à

29 618 \$US sont requis par chaque entreprise pour une période de deux ans à cause d'un coût plus élevé des produits chimiques. Le tableau 1 ci-dessous indique les coûts de projet pour les entreprises couvertes par le projet parapluie.

3. Un total de 62,75 tonnes PAO sera éliminé à la suite de l'exécution du projet. Il subsistera une quantité résiduelle de SAO représentant 7,8 tonnes PAO par suite de l'utilisation du HCFC-141b.

Justification de l'utilisation du HCFC-141b

4. L'ONUDI a indiqué que les entreprises ont été renseignées sur les principales questions techniques, commerciales et autres concernant les options technologiques disponibles pour l'élimination des SAO. Sur la base de ces renseignements les entreprises ont décidé que le HCFC-141b était l'option techniquement et économiquement acceptable comme technologie transitionnelle. Les compagnies se proposent de se convertir finalement aux technologies de l'eau ou du HFC. Le gouvernement du Vénézuéla a appuyé l'utilisation du HCFC -141b par les entreprises conformément à la décision 27/13 du Comité Exécutif

Tableau 1 : Sommaire des coûts du projet parapluie

Compagnie et date de sa création	CFC Utilisés ¹ PAO tonnes	Impact des SAO éliminés*	CAI** \$US	Imprévus ¹	CAF*** \$US	Coût total du projet \$US	Montant requis \$US	Efficacité du coût \$US/ kg
Frimac 1989	5,1	4,5	15 000	1 000	13 199	29 199	29 199	6,27
Frizer 1980	3,6	3,17	15 000	1 000	9 286	25 386	25 386	7,67
El Control 1985	2,5	2,19	13 350	850	3 698	17 898	17 049	7,77
Incumaca 1991	3,6	3,19	19 400	1 400	5 376	26 176	24 776	7,77
Frive 1990	9,2	8,18	45 250	3 750	13 793	59 793	59 043	7,21
Lunger 1985	3,7	3,28	19 950	1 450	5 525	26 925	25 475	7,77
Profibra 1983	6,6	5,9	15 000	1, 000	17 304	33 304	32 304	5,47
Reconvenca 1989	1,3	9,16	41 950	3 450	29 618	75 018	71 568	7,82
Refriven 1986	2,2	1,92	11 700	700	3 243	15 643	14 944	7,76
Requiven 1989	9,3	8,32	15 000	1 000	26 910	42 910	41 910	5,04
Tefiven 1984	8,1	7,21	33 000	2 000	23 317	58 317	56 317	7,81
Vanger 1984	6,4	5,73	31 500	2 500	10 647	44 647	42 147	7,36
Sous-TOTAL	70,6	62,75	276 100	20 100	161 917	455 216	438 017	6,98

*Tonnes par an**Coût additionnel d'investissement***Coût additionnel de fonctionnement 1.Moyenne 1998-2000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

5. Le Secrétariat et l'ONUDI ont discuté ces projets et à la suite de cette discussion les éléments constitutifs des projets ont été alignés sur les projets similaires approuvés et en voie d'exécution au Venezuela et dans d'autres pays de l'article 5. Le total de la subvention requise est de 438 017 \$US avec une efficacité de coût de 6,98 \$US/kg. Les projets individuels se trouvent également dans les limites du seuil d'efficacité du coût pour le sous-secteur. Le tableau 1 ci-dessus indique les subventions requises des 12 entreprises couvertes par le projet parapluie.

6. Le projet parapluie est l'un de 2 projets de ce genre proposés dans le plan d'activités 2001 de l'ONUDI pour éliminer 110 tonnes PAO de CFC-11 du secteur des mousses au Vénézuéla. Sur la base des données de consommation de CFC communiquées par le gouvernement du Vénézuéla au Secrétariat du Fonds et de la situation des projets approuvés dans le secteur des mousses jusqu'à fin 2002, il appert que les CFC restant à éliminer dans le secteur des mousses au Vénézuéla seraient seulement de 6 tonnes PAO. Il a été rappelé à l'ONUDI qu'il y a lieu que le gouvernement du Vénézuéla fournisse des renseignements sur la situation actuelle du secteur des mousses.

Mesures prises concernant les sections pertinentes de la décision 33/2

Engagements du Gouvernement et des entreprises

7. Le Secrétariat a reçu du gouvernement du Vénézuéla une lettre de transmission du projet parapluie disant notamment, que conformément à la décision 32/2(c) du Comité exécutif:

- (a) Le Bureau national de l'ozone a validé la consommation totale de CFC-11 de 62,75 tonnes PAO qui doit être éliminée par les 12 entreprises du projet parapluie. Ce chiffre est retenu dans les archives du Bureau aux fins de vérification future.
- (b) Le gouvernement du Vénézuéla a été avisé que son accord sur le projet impliquait un engagement d'assurer que le chiffre de 62,75 tonnes PAO représentant l'élimination validée soit réalisé et engendre une réduction soutenue de sa consommation de 189 tonnes PAO du secteur vénézuélien des mousses en 2000.

8. Le Secrétariat a également reçu des notes d'engagements signées par les Présidents et Directeurs des 12 entreprises, affirmant notamment l'engagement de leurs entreprises à éliminer totalement le CFC-11 sans retour à son utilisation après la conversion et à coopérer avec l'agence d'exécution pour restituer tout montant d'imprévus non utilisé ainsi que les montants censés avoir été utilisés dans des situations ou de sérieuses irrégularités de financement ont été décelées. Les dites notes comportent également les autres engagements requis par la décision 32/2 et par les autres règles pertinentes applicables à l'approbation des projets.

9. Les documents ci-dessus sont disponibles au Secrétariat et communicables sur demande.

RECOMMANDATIONS

10. Le Secrétariat recommande l'approbation globale du projet parapluie au niveau de financement et avec les frais d'agence y afférents indiqués ci-dessous:

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Frais d'agence (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Elimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b comme agent de soufflage dans la fabrication des mousses rigides de PU: projet parapluie No.1	438 017	56 942	ONUDI

11. Le Secrétariat recommande en outre que le Comité exécutif :

- (a) Note avec appréciation les engagements par le gouvernement vénézuélien et les 12 entreprises du projet parapluie , mentionnés au paragraphes 7 et 8 ci-dessus.
- (b) Demande au gouvernement vénézuélien de présenter un rapport de situation sur le secteur des mousses indiquant la consommation actuelle de SAO, les progrès dans l'élimination des SAO et un plan d'élimination complète de la consommation restante dans le secteur, comme condition préalable pour le financement d'autres projets dans ce secteur.